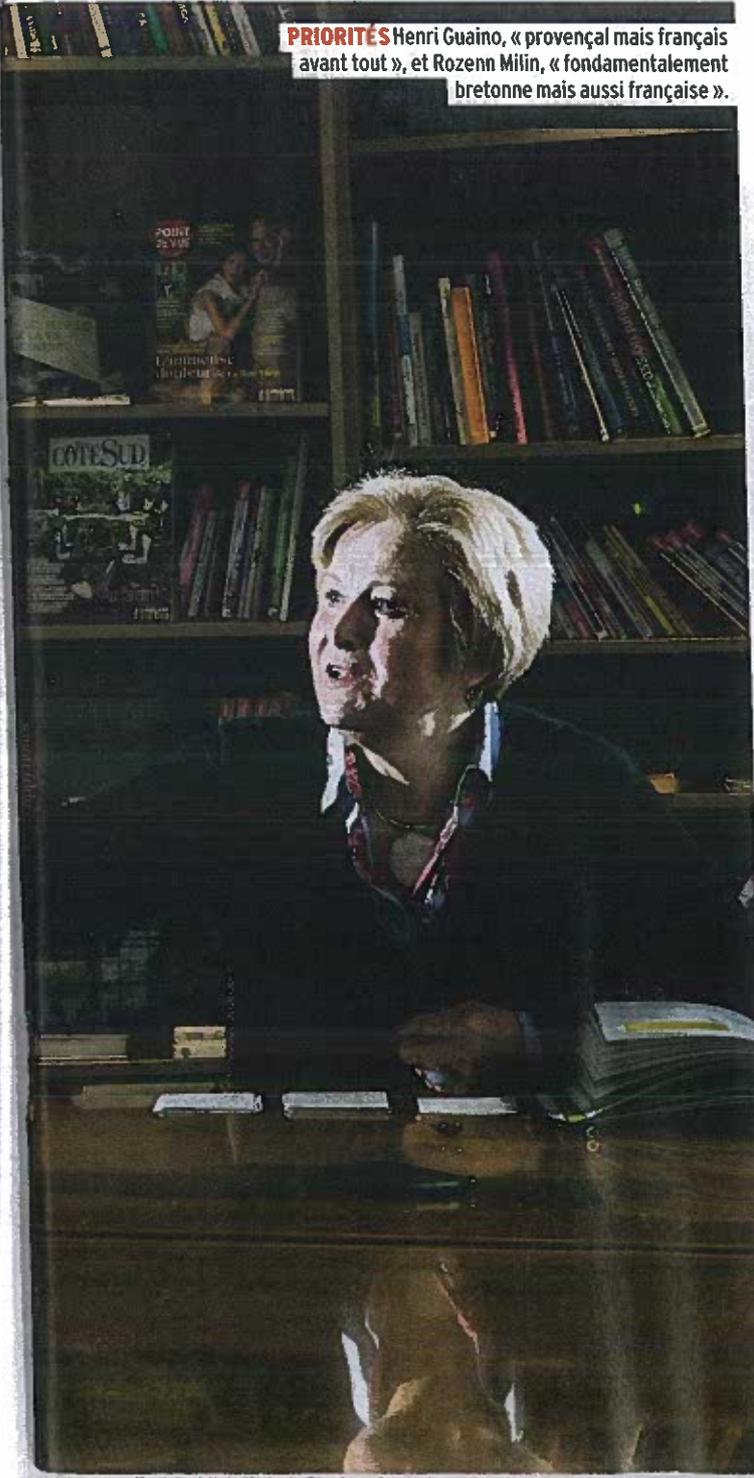


Les identités régionales contre l'unité nationale ?



La Corse en France, la Catalogne en Espagne, l'Écosse au Royaume-Uni, la Flandre en Belgique... Les tensions persistent en Europe entre les régions qui revendiquent leur singularité et les nations inquiètes pour leur cohésion. Où placer le curseur ?

Pour en débattre, L'Express a réuni Henri Guaino, député LR des Yvelines et défenseur résolu de la nation, et Rozenn Milin, militante bretonne enracinée et ouverte sur le monde*. Deux personnalités aux convictions résolument opposées.



PRIORITÉS Henri Guaino, « provençal mais français avant tout », et Rozenn Milin, « fondamentalement bretonne mais aussi française ».

Propos recueillis par **Michel Feltin-Palás**

Photos : **Eric Garault/Pasco and Co** pour L'Express

Commençons par une question personnelle. Parlez-vous une langue régionale ?

→ **Henri Guaino** : Non. Je connais quelques mots de provençal, mais je ne le parle pas.

→ **Rozenn Milin** : Oui. Je parle le breton.

Vous sentez-vous avant tout breton, provençal ou français ?

→ **R. M.** : Je suis fondamentalement bretonne par mon enfance, mais je suis aussi française par mon instruction, européenne de raison, et je ressens une forte appartenance internationale. Je crois aux identités multiples.

→ **H. G.** : Je suis arlésien, provençal, mais français avant tout. J'ai beaucoup de mal à comprendre cette idée selon laquelle la France serait distincte de ce qui la constitue. Même si je ne suis pas breton, la Bretagne fait partie de mon patrimoine. Elle a apporté à la culture française son propre héritage, comme la Provence, le Pays basque ou l'Auvergne lui ont apporté les leurs. C'est cette diversité qui fait de la France un miracle de civilisation et de culture.

→ **R. M.** : Ce respect de la diversité en France n'est que théorique. Michel Rocard l'a dit : « La France s'est construite sur la destruction [des] cultures bretonne, occitane, alsacienne, corse et flamande. [...] La France est une création militaire faite de nations non homogènes. » Reconnaissez au moins que notre pays est une construction où l'on a rassemblé, parfois par la force, des peuples de cultures différentes.

→ **H. G.** : Je ne lis pas l'histoire de France comme une histoire de conquêtes même si, comme dans toutes les histoires, il y a eu beaucoup de drames. Je la lis comme celle d'un très ancien projet, qui a mis du temps à s'accomplir mais qui n'a cessé de progresser. J'aime la phrase de Michelet « Les provinces [de France] se sont comprises, se sont aimées. »

→ **R. M.** : Le problème, c'est que l'Etat central domine les peuples de France et ne les respecte pas toujours dans leurs aspirations.

→ **H. G.** : Non ! Il n'y a pas « l'Etat français contre les peuples opprimés. » Vous raisonnez comme s'il y avait « vous » et l'Etat, « vous » et la France, « vous » et les autres. Eh bien, non ! L'Etat, c'est vous, c'est moi, c'est nous !

→ **R. M.** : Au Royaume-Uni, l'Etat reconnaît les nations anglaise, galloise, écossaise et irlandaise. En France, rien de tel : on confond l'Etat, le peuple et la nation. Pourquoi n'accepterait-on pas que l'on appartienne au peuple breton et que l'on soit citoyen français ? ●●●

●●● **H. G.** : Parce que la France n'est pas le Royaume-Uni ou l'Espagne. C'est tout à la fois un peuple, un Etat et une nation, qui se confondent. C'est cela, l'identité française.

↳ **R. M.** : Mais pourquoi n'acceptez-vous pas que l'on puisse être breton *et* français ou provençal *et* français ? Qu'est-ce qui vous dérange ?

↳ **H. G.** : Je suis français *et* provençal, mais ce qui me dérange, c'est de parler de peuple, car on glisse aussitôt inévitablement des notions de filiation, d'héritage et de culture vers la revendication du droit de ce peuple à disposer de lui-même. D'ailleurs, comment définissez-vous un « peuple » ? Combien faut-il de générations pour être considéré comme breton ?

↳ **R. M.** : Je vous arrête tout de suite : devient breton qui le désire, et on dit souvent chez nous que le droit du cœur est plus important que le droit du sang ou le droit du sol. D'ailleurs, l'intégration fonctionne mieux en Bretagne que dans le reste de l'Hexagone, le vote Front national y est moins élevé qu'ailleurs et le premier ministre noir de la V^e République, Kofi Yamgnane, se dit breton. Vous ne semblez pas comprendre pourquoi, dans les régions dotées d'une langue autre que le français, les habitants estiment qu'ils ont été maltraités. Avez-vous par exemple entendu parler du « symbole » ?

↳ **H. G.** : Non.

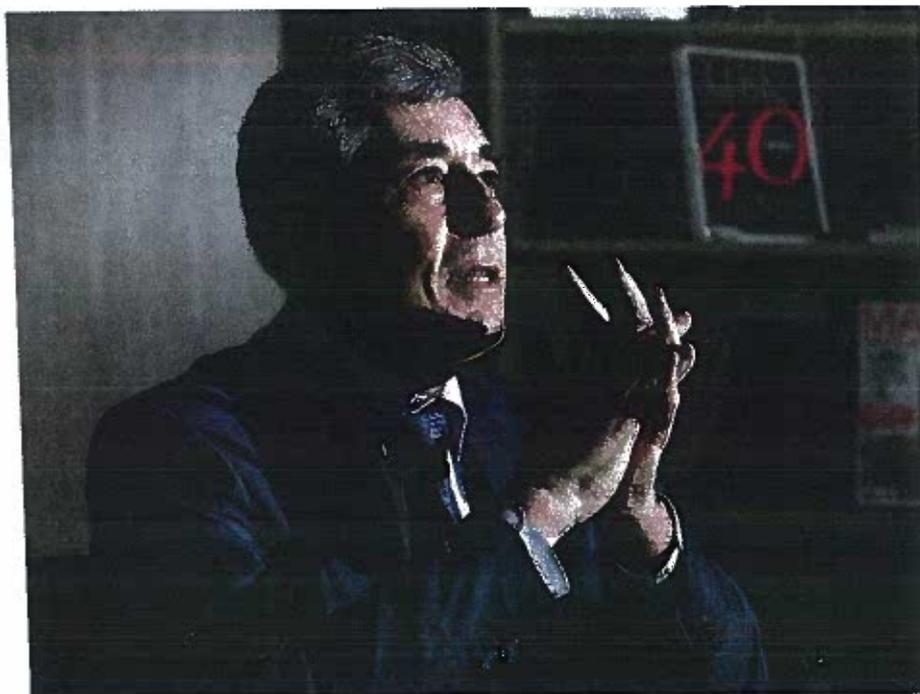
↳ **R. M.** : Le symbole est un objet dégradant dont on affublait les enfants qui, à l'école, prononçaient un mot en langue régionale : un sabot ou un morceau de bois, en France, un crâne de singe dans les colonies, etc. L'élève « fautif » ne pouvait s'en débarrasser qu'en dénonçant l'un de ses camarades et, à la fin des cours, le détenteur du symbole était puni. Pouvez-vous concevoir que des écoliers qui ont vécu cela n'aient pas eu envie, à l'âge adulte, de transmettre leur langue à leurs enfants ? Les linguistes appellent cette attitude un « suicide linguistique » et des psychiatres éminents font le lien entre cette acculturation et des phénomènes comme l'alcoolisme et le suicide. Cette politique d'humiliation a été menée, que vous le vouliez ou non, par l'Etat français.

↳ **H. G.** : Les méthodes pédagogiques anciennes n'ont pas toujours été heureuses, mais les « hussards noirs » de la République ont admirablement rempli leur mission. Vous parlez de la Bretagne comme d'une colonie qui aurait été humiliée et écrasée. Par qui ? Parmi les instituteurs du Finistère et du Morbihan, il y avait beaucoup de Bretons. En leur transmettant leur savoir, ils ont fait des enfants qu'on leur a confiés des citoyens égaux en droits et en devoirs.

↳ **R. M.** : On aurait pu promouvoir l'égalité autrement. Il n'y avait aucune nécessité d'éradiquer les langues régionales ni d'humilier les populations pour enseigner le français.

↳ **H. G.** : Quand va-t-on en finir avec la repentance française ? Et où êtes-vous allée chercher que tous les Bretons ou les Occitans, les Lorrains, les Provençaux, les Corses se sentent humiliés ? Encore une fois, les provinces françaises ne sont pas des colonies occupées par je ne sais quel colonisateur. La police, la gendarmerie, le corps préfectoral, recrutent dans toutes les provinces. Et le président de la région Bretagne est ministre de la Défense !

Quand Jean-Guy Talamoni prononce un discours en corse après son élection à la tête de l'assemblée territoriale, est-ce normal parce qu'on est en Corse ou un scandale parce qu'on est en France ?



« Les provinces françaises ne sont pas des colonies occupées par je ne sais quel colonisateur » Henri Guaino

↳ **H. G.** : C'est un scandale ! Dans une institution française, on ne peut pas s'exprimer autrement qu'en français, conformément à la Constitution. M. Talamoni n'a pas été élu président de la nation corse, mais président d'une institution régionale appartenant à la République française une et indivisible.

↳ **R. M.** : L'article stipulant que le français est la langue unique de la République a été rajouté très tardivement à la Constitution, en 1992 ! Le corse était parlé sur cette île bien avant la langue française. Pourquoi les Corses n'auraient-ils pas le droit de pratiquer leur langue ?

→ **H. G.** : M. Talamoni a parfaitement le droit de parler le corse et de l'enseigner à ses enfants. Je lui dénie simplement ce droit quand il préside une institution de la République.

→ **R. M.** : Le bilinguisme n'est pas un problème, c'est une chance ! En Bretagne, les écoles Diwan proposent au départ un enseignement immersif en breton, puis, peu à peu, en français et en anglais. Voyez leur bilan : à 13 ans, tous les enfants sont trilingues. Et leurs résultats au bac sont parmi les meilleurs du pays, y compris en français !

→ **H. G.** : Cela n'a absolument rien à voir !

L'école de la République devrait-elle enseigner de manière intensive les langues régionales ?

→ **H. G.** : Je suis tout à fait favorable à ce que l'on sauve toutes les cultures régionales, y compris par l'école. Mais

alors qu'en France on prétend « défendre » les langues régionales tout en rejetant les mesures véritablement efficaces. Si on veut les sauver, il faut encourager vigoureusement leur usage, et avant tout à l'école, puisque l'Etat a découragé la transmission naturelle au sein des familles.

→ **H. G.** : Mais l'Etat autorise déjà cet enseignement !

→ **R. M.** : Il l'« autorise », certes. Mais il fait tout pour l'entraver : manque de formation d'enseignants, manque de financements, etc. Belle autorisation !

→ **H. G.** : Je suis d'accord pour augmenter les moyens alloués à l'enseignement des langues régionales mais, si cela doit avoir pour conséquence d'ériger le provençal, le catalan ou le breton au rang de langue officielle, je vous réponds : « Jamais. » Tout ce qui fragilise la langue française est inacceptable. Le sauvetage des cultures minoritaires, c'est très bien. Mais pas au prix de la désintégration des nations et du retour aux tribus.

→ **R. M.** : Vous n'allez pas tout de même pas affirmer qu'il existe des tribus au sein de l'Hexagone !

→ **H. G.** : Nous y allons tout droit. Quand on estime que l'on forme une entité à part, que l'on possède une identité opposable à l'identité nationale, que l'on a des droits linguistiques particuliers, on se dirige vers le communautarisme, et du communautarisme au tribalisme il n'y a pas loin.

→ **R. M.** : Mais non : c'est de l'identité multiple. Je vous répète que l'on peut se sentir à la fois breton, français et européen.

La France devrait-elle ratifier la charte européenne des langues régionales ?

→ **H. G.** : Surtout pas, car il s'agit d'un projet politique qui vise à désintégrer les nations et à bâtir une Europe des régions. Je rappelle qu'elle concerne aussi les « langues minoritaires » : ce serait l'institutionnalisation du communautarisme linguistique. Comme le Conseil constitutionnel l'a estimé, sa ratification porterait atteinte à l'« indivisibilité de la République », à

l'« égalité devant la loi » et à l'« unicité du peuple français ».

→ **R. M.** : Vous décrivez des problèmes que l'on n'a observés nulle part ! De nombreux pays d'Europe ont déjà ratifié cette charte et cela n'a conduit ni au communautarisme ni au tribalisme. On ne peut pas dire qu'on est en faveur des langues régionales et ne rien faire pour les aider.

→ **H. G.** : Je ne consentirai à la disparition de la nation française pour aucune raison au monde. ●

* Elle est l'auteur de *Questions d'identité. Pourquoi et comment être Breton ?* (éd. Bo Travail 1, 210 p., 25 €) et a fondé Sorosoro, un programme de défense des langues menacées sur la planète.



« Notre pays est une construction où l'on a rassemblé, parfois par la force, des peuples de cultures différentes » Rozenn Milin

je suis opposé à ce que ce type d'enseignement devienne obligatoire et à ce que les langues régionales puissent être utilisées dans la vie publique.

→ **R. M.** : Le problème, c'est qu'une langue réservée à la sphère privée est inévitablement condamnée. Il suffit de comparer le breton et le gallois. Voilà trente ans, ces deux langues celtiques comptaient chacune 500 000 locuteurs. Aujourd'hui, on ne recense plus que 200 000 brittophones tandis que 600 000 personnes parlent le gallois. Pourquoi cet écart ? Parce que le gallois a eu droit de cité à la télévision, à la radio, dans la vie publique, dans les écoles,